

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DCL/BERG/2026/195 du 16 juillet 2026
portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales
des communes du Var**

Le Préfet du Var,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 mai 2025 portant nomination de Monsieur Simon BABRE en qualité de préfet du Var ;

Vu le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L. 52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025/12/MCI du 2 juin 2025 portant délégation de signature à Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2025/64 du 7 avril 2025 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales pour le département du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2026/48 modifié du 06 février 2026 portant modification de l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2025/64 du 7 avril 2025 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales pour le département du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2026/49 modifié du 18 février 2026 portant modification de l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2025/64 du 7 avril 2025 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales pour le département du Var ;

Vu les résultats des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 et du 22 mars 2026 ;

Vu les désignations des présidentes des tribunaux judiciaires de Toulon et de Draguignan ;

Vu les propositions des maires des communes du département du Var ;

Considérant qu'il convient de nommer les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires, après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux ;

Considérant que les membres des commissions de contrôle doivent être renouvelés tous les six ans ;

Considérant que les conseillers municipaux désignés ont été pris dans l'ordre du tableau des conseils municipaux des communes concernées, parmi prêts participer aux travaux de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseillers municipaux, les personnes dont les noms figurent en annexes du présent arrêté :

– ANNEXE 1 – Tableau relatif aux membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, établi conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral, alinéas IV et VII ;

– ANNEXE 2 – Tableau relatif aux membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, établi conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral, alinéa VI ;

– ANNEXE 3 – Tableau relatif aux membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, établi conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral, alinéa V.

ARTICLE 2 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par voie d'affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 3 : Les arrêtés préfectoraux n°DCL/BERG/2025/64, n°DCL/BERG/2026/48 et n°DCL/BERG/2026/49 susvisés sont abrogés à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes du département du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
Signé,
Lucien GIUDICELLI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Var – Bd du 112ème régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX.

Commune	Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges			Deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	
	Conseiller municipal n°1	Conseiller municipal n°2	Conseiller municipal n°3	Conseiller municipal n°4	Conseiller municipal n°5
Mons	Gilles PORTAZ	Benoît BAIETTI	Edith KHIRA	Jean-Frédéric SANTELLI	Gaël BEAUMONT
(suppléants)*	Fabienne SITRI	Vanessa MAUFRAS		Sophie PANICHI	
Montfort-sur-Argens	Frédérique MANCHE	Mickael KREBS	Christelle BENICOURT	Danielle CAYOL	Damien RICHARD
(suppléants)*					
Montmeyan	Gilbert BURLE	Denis DAUPHIN	Dominique CAVAILLOU	Robert ROUCAYROL	Régine COSTANTINO
(suppléants)*					
Néoules	Laurène PEREZ	Françoise BERTHOLET	Christian TRIVERO	Fabien COLOMBAN	Mireille GALIZIA
(suppléants)*					
Ollières	Daniel TILMANT	Véronique DUBOIS	Jena Philippe HALBERT	Fabrice MULLER-LONG	Alix PAOLLILO
(suppléants)*	Jean-Christophe BRUNEL	Geneviève HADJ-SAID	Laetitia BONNICI		
Pignans	Jean-Luc SEIGNOBOS	Jacques TASSY	Valérie TROISI	Marie-France GACNIK	Christophe BONNAUD
(suppléants)*	Jean GIACOMAZZO	Nathalie DUMAS	Nathalie FINISTROSA	Laurence YZQUIERDO	Cédric AIGUESPARSES
Plan d'Aups Sainte-Baume	Véronique PABION	Christophe CARPENTIER	Frédérique BOHERA	Sébastien MOREL	Sue Ellen COLLIN
(suppléants)*					
Pourcieux	Hélène AUDIFFREN	Claude GARINEAUD	Christophe BREMOND	Gilles GAVAUDAN	Gilles-Olivier PAYAN
(suppléants)*					
Pourrières	Catherine VERDIER	Pascal PELEGRIN	Antonin GUEIRARD	Anne-Marie MICHEL	Magali PELISSIER
(suppléants)*					
Puget-Ville	Jacqueline BRISSI	Arlette ZAMBOTTI	Claudine BOLLA-SCOTTO	André FUNGHINI	Marie-Laurence FLOCH MALAN
(suppléants)*	Michel BOUVIER	Jean-Pierre ROUX	José LOPEZ	Élodie HAUTION	Julien BLANC
Ramatuelle	Françoise LAUGIER	Christian ROMANO	Sophie NEMBRINI	Michel FRANCO	Benjamin COURTIN
(suppléants)*					
Rayol-Canadel-sur-Mer	Maryse NAUDIN	Jean SARAZIN	Jean-Luc PLATEAU	Bettina DE PONFILLY	Thierry PAUCHET
(suppléants)*		Françoise BONNEFOY			
Le Revest Les Eaux	Josiane VERGOS	Flavia GIANNINI AUDDINO	Ingrid FASS	Régis DURAND	Marjorie VIDAL
(suppléants)*	Gabriel JEAN	Julie UNGARI	Aurore MOUTRILLE	Edith REY-KUSSENER	Julien MAUDOUX
Rians	Marie-thérèse VANNIER	Alain LEFEVRE	Leila BELFITAH	Catherine MICHEL	Yves MANCER
(suppléants)*	José FERNANDEZ	Nathalie LOUIS	GRUEL Sonia		
Rocbaron	Gilles AGARD	Marie LHOTELIER	Jacques SILVESTRE	Jean-Pierre INGELAERE	Franck REPOS
(suppléants)*	Isabelle FILOMENO	Thierry RENARD	Christophe GENIEYS	David TEYSSIER	Jessica HOET
La Roquebrussanne	Jean-Christophe COMOR	Lydie LABORDE	Marie-Paule GIRAUDO	Sabine FONTANILLE	Nathalie WETTER
(suppléants)*	Philippe QUILICHINI	Manon ANQUET	Vanessa DUMONT	Bryan JACQUIN	
Saint-Antonin-du-Var	Marie-Cécile GARIBO	Jean-Paul ESCABAHA	Véronique THIAIT	Philippe BRAULT	Marie DE PASQUALE
(suppléants)*	Frank HERAUD	Lorry HANNE	Marie-Sahra GIL		
Saint-Julien Le Montagnier	Denis POURRIÈRE	François MARUZZOLO	Catherine CATALDI	Marilyne LANGLOIS	Alexys HOURS
(suppléants)*					
Saint-Martin-de-Pallières	Bruno DE BOISGELIN	Jean Luc BOUCHEZ	Catherine EDOUARD	Bernard PEGLION	Régine MOSCATI
(suppléants)*	Régine HOUBEN	Rudy MICHEL	Lea LE CORNU		
Sainte-Maximin-la-Sainte-Beaume	Philippe VALETTE	Laure ANCOLIO	Jérôme MOTTET	Thomas MOLINA	Nicolas FLORENS
(suppléants)*	Carole WINTER	Audrey SANCHEZ		Nicole DAVICO-MELEK	Roseline DUPUIS
Saint-Mandrier sur Mer	Laure PICHARD	Sylvie BECCHINO BEAUDOUARD	Rémi CAILLEAUX	Philippe DEZERAUD	Sylvie MORLAIS
(suppléants)*	Jacques ESPOSITO			Hélène FERREOL	Pierre CALMET
Saint-Paul en Forêt	Chantal BESSON	Brigitte BADET	Patrick CERANI	Manuella HIRON	Marielle THÉBAUD
(suppléants)*					
Saint-Tropez	Joelle GIBERT	Jean-François ANDRE	Frédérique SOLLER CALICO	Alexandre DURAND VIEL	Christine BLANC
(suppléants)*	Florie MAS VILON	Geoffrey BARTHELEMY	Warren TENEKETZIAN	Jean-Baptiste GIORDANA	
Saint-Zacharie	Raymond MERLO	Monique POZZI	Philippe GEORGES	Annie CENTOGAMBE-ROUX	Claude PASSEREL
(suppléants)*	Serge PEREZ	Frédéric DAMMA	Stéphanie LEANDRI	Valérie BONIS	Lucien DEHIMI
Sainte-Anasthasie	Françoise BEZIAT	Louis PONS	Francine CLERC	Patricia RATAGNE	Olivier HOFFMANN
(suppléants)*	Séverine VAN DIST	Christophe VILLEMAGNE	Gloria CALIGIANA	Dominique BONNARD	Guillaume DOMEJEAN
Salernes	Gilles GUENOT	Loïc HOURDIN	Lucie DALMASSO	Gérard ACHENZA	Nathalie ATTIA
(suppléants)*					
Seillons-Source-d'Argens	Serge JACOLIN	Muriel ALIS	Magali PANASCI	Luce FAVREAU	Nicolas SOUCHON
(suppléants)*	Marie-Odile RULLIER	Frédéric LOURENCO	Michael HADJ-SAID		
Six-Fours les plages	Christiane LEFEUVRE	Alain TRILLAT	Marie-Christine CALABRESE	Fabiola CASAGRANDE	Stéphanie GUILLAUME
(suppléants)*	Evelyne QUINZELAIRE	Christel DORCHIE	Christelle TROCHET	Florence ANDRIEUX	Sandra KUNTZ
Seillans	Serge VENDITELLI	Carole LABOIRE	Angélique PIOT	Brigitte RICOU	Jean-Joël ARTAUD
(suppléants)*					
Solliès-Pont	Carole PERRUCHOT	Franck FILLON	Laurence LARCHE	Magalie BRUNE	Yann JESTIN
(suppléants)*	Dalé CHAOUCHE	Hélène SALTETTO	Paul SCROCCO	Bruno GILET	Stéphanie PIGAGLIO
Solliès-Toucas	Jean-Claude VINCENT	Chantal HEBRAIL	Christian MALLEVIALLE	Patrick AGEORGES	Julien TOULGOAT
(suppléants)*	Christiane LICHENSKY	Danièle RIMBAUD-FORNERIS	Françoise LEGRAND		Morgane REY
Tavernes	Bernard SENE	Patricia FUCHO	Vanessa BOUCHE	Didier VAUZELLE	Alain GALLO
(suppléants)*					
Toulon	Caroline PICARD	Kassim MBAE	Yasmine KHELIFI	Laure LAVALETTE	Sébastien SOULÉ
(suppléants)*	Gérard MOUGIN	Julien CARBONE	Romain TURPIN	Jamila LARONZE	Amaury NAVARRANNE
Tourtour	Patrick GIRAUD	Marie-Josée GUIOL	Adrien MARICIC	Nathalie LE TINNIER	Fabienne FERLET
(suppléants)*		Maxime MAZZOLENI			MIRANDE Marie
Varages	Patrick BONDIL	Coralie FERRIGNO	David DUCHENE	Gilles BLANC	Antoine BARLATIER
(suppléants)*	Stellina MORMIN HEZELOT	Aymeric SCURI	Thierry MEMON	APOSTOLO Elisa	
La Verdière	Gisele VAUQUOY	Nicole THEILLOUT	Sandra LIZANO	Serge LAURENT	Gaëlle MYLSICKI
(suppléants)*					
Villecroze	Martine FAYAUBOST	Bertrand BUTIN	Sylvie DARONNE-BOVIS	Pierre CONSTANS	Béatrice MALVACHE
(suppléants)*					

* le cas échéant, s'ils ont été désignés par la commune, dans l'ordre du tableau du conseil municipal